

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 21 juillet 2026

AUJOURD'HUI, C'EST LE JOUR DU SCRUTIN POUR L'ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE DU PAS-KAMEESAK

Le jour du scrutin pour l'élection partielle provinciale du Pas-Kameesak est aujourd'hui, le 21 juillet. Les bureaux de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h.

Qui peut voter?

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être de citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale du Pas-Kameesak.

Pièces d'identité exigées pour voter

Pour pouvoir voter, tous les électeurs doivent présenter :

- une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement portant votre adresse actuelle (p. ex., un permis de conduire) ou
- deux autres documents portant leur nom.

On peut consulter la liste complète des pièces d'identité acceptables à l'adresse

www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements.

Téléchargez votre carte d'information de l'électeur

Les électeurs sont encouragés à apporter leur carte d'information de l'électeur laquelle peut être utilisée comme l'une des deux pièces d'identité.

Les résidents du Pas-Kameesak peuvent obtenir leur carte d'information de l'électeur en ligne à

l'adresse www.electionsmanitoba.ca/fr/register. Pour cela, ils doivent :

- vérifier leur admissibilité et leur inscription sur la liste électorale
- enregistrer leur carte d'information de l'électeur sur un appareil mobile ou en imprimer une copie

Inscription des électeurs

Les électeurs admissibles qui ne sont pas inscrits pour voter peuvent le faire au bureau de scrutin avec une pièce d'identité appropriée.

Où voter

Voter n'importe où, à n'importe quel bureau de vote le jour du scrutin, y compris au bureau d'élection local.

Pour trouver le meilleur endroit pour voter, consulter :

- votre carte d'information de l'électeur
- aller à l'adresse www.electionsmanitoba.ca/fr

ou communiquer avec le bureau d'élection local du Pas-Kameesak au 204 815-2958 ou à l'adresse ThePasKameesak@electionsmanitoba.ca.

Vote accessible

De nombreuses options d'accessibilité sont offertes dans les centres de scrutin, des modèles de bulletin de vote en braille, des règles grossissantes et le vote de trottoir. Les électeurs peuvent également être accompagnés d'une personne pour les aider à voter ou demander l'aide d'un scrutateur ou d'une scrutatrice. L'utilisation de dispositifs d'assistance, y compris les applications pour téléphone intelligent, est également autorisée.

Taux de participation aux centres de scrutin par anticipation

1,799 électeurs du Pas-Kameesak ont déposé leurs bulletins de vote lors du scrutin par anticipation. Les votes par anticipation sont comptés au bureau d'élection local de chaque circonscription après la fermeture des bureaux de scrutin le jour du scrutin.

Résultats

Les résultats non officiels seront affichés sur le site Web d'Élections Manitoba dès qu'ils seront disponibles à la suite de la fermeture des centres de scrutin. Les résultats officiels vérifiés par le directeur du scrutin seront annoncés le vendredi 31 juillet au bureau d'élection local du Pas-Kameesak et publié en ligne.

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Mike Ambrose, Director of Communications and Public Information

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : mambrose@elections.mb.ca